

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD314

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 60

À l'alinéa 1, Après la première occurrence du mot :

« environnement »,

insérer les mots :

« et celles du code général des collectivités territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui vise à mettre en conformité le champ de l'habilitation demandée avec le dispositif proposé.